

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant NADIA BOUDREAU	Numéro de permis 2016577	Date d'inspection Le 28 mars 2024	
Nom de l'établissement Garderie Chez Smarties		Numéro de téléphone (506) 874-8857	
Adresse 2175 133 Route Grand-Barachois NB E4P 8E8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(1) L'exploitant d'un établissement agréé obtient une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et une vérification auprès du ministère du Développement social au moins tous les cinq ans.	12(1)	15 avr. 2024	
Commentaires : Le casier judiciaire avec section vulnérable est expiré auprès de la personne exploitante. La mentore en assurance de la qualité octroi un délai de 15 jours pour obtenir un nouveau casier judiciaire avec section vulnérable.			
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)	15 avr. 2024	
Commentaires : Le casier judiciaire avec section vulnérable est expiré auprès d'une personne associée. La mentore en assurance de la qualité octroi un délai de 15 jours pour obtenir un nouveau casier judiciaire avec section vulnérable.			

Commentaires généraux

Les éléments suivants ont aussi été observés :

- Le ratio enfants-personnes éducatrices
- Le registre des présences quotidiennes des enfants
- Les dossiers d'exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie sont indiqués être menés chaque mois.
- Un plan d'entretien et de vérification de l'équipement fixe est indiqué être vérifié chaque mois.
- L'aire de jeu extérieur ainsi que le matériel
- Les médicaments sont rangés sous clés

Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a observé les jeux dirigés (une chasse aux œufs de Pâques), les jeux libres à l'intérieur (jeux avec les ballons de Pâques.), le lavage des mains, la collation (muffins décoré sous le thème de Pâques et de l'eau). Il n'était pas possible pour les enfants d'aller dehors en raison des précipitations à l'extérieur (pluie abondante).

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 mars 2024

Date

original signé par
Nadia Boudreau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 mars 2024

Date